

Rapport d'activités

Fondation du
Judaïsme de Belgique



2008



Table des matières :

UN BREF HISTORIQUE	3
RESTITUTION DES BIENS SPOLIES ET CREATION DE LA FONDATION DU JUDAÏSME DE BELGIQUE.....	4
LES BUTS DE LA FONDATION.....	5
STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION	6
Le Conseil d'Administration	6
Le Bureau	8
LES COMMISSIONS.....	9
Commission finances	9
Commission juridique	9
Commission nationale de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets.....	10
Commission francophone de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets	10
Commission flamande de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets.....	10
Comité de gestion du Fonds "Solidarité 3.000" (cf infra)	10
LES ACTIVITES DE LA FONDATION.....	11
Solidarité 3.000	11
Allocations et subsides.....	11
ALLOCATIONS AUX INSTITUTIONS	13
Commission nationale :.....	13
Commission francophone :	13
Commission flamande :	14
SUBSIDES ATTRIBUES A DES PROJETS	17
Section nationale	17
Section francophone.....	17
Section flamande	19

UN BREF HISTORIQUE

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, selon les sources les plus fiables, il y avait environ 67.000 Juifs en Belgique, principalement à Bruxelles, Anvers, Charleroi, et Liège. Au lendemain de la guerre, ils n'étaient plus qu'environ 25.000.

De l'été 1942 à l'automne 1944, 25.000 Juifs et 313 Tziganes furent déportés de Belgique via le camp de rassemblement qu'était la Caserne Dossin à Malines et 5.000 via Drancy (Nord de la France). Parmi eux il y avait 5.000 enfants. Seuls 1205 des déportés juifs via Malines et 300 des déportés via Drancy échappèrent au génocide. Sauf exception rarissime, aucun enfant déporté n'échappa à la "solution finale". 13 Tziganes survécurent. Les adultes et enfants juifs qui sortirent de la clandestinité où ils avaient plongé pour échapper à la déportation ainsi que les rares survivants des camps nazis entreprirent de reconstruire leur communauté décimée et dévastée à tous les niveaux.

Pendant les 5 décennies qui suivirent la fin de la guerre, peu d'attention fut accordée aux spoliations et iniquités dont la communauté juive avait été victime. Un certain nombre de Juifs obtint des indemnités accordées par l'Allemagne dans le cadre de la loi BrüG. Dans les années 50 également, la Belgique instaura divers statuts de victimes de la guerre mais les protestations de ceux qui avaient été déportés en tant que juifs contre leur éviction du bénéfice de ces nouvelles dispositions ne furent pas entendues.

Il fallut attendre, après la chute du mur de Berlin et l'ouverture des archives dans les pays de l'Est pour qu'une lumière nouvelle soit jetée sur les appropriations des biens ayant appartenu aux communautés juives en Europe tant de l'Ouest que de l'Est.

Dans la foulée, il apparut que la Belgique n'échappait pas à cet état de fait.

Une Commission représentant toutes les tendances de la Communauté juive a été créée (la Commission Nationale de la Communauté Juive de Belgique pour la Restitution (C.N.C.J.B.R.)). Dès 1996, cette Commission entreprit des démarches auprès du Gouvernement de Jean-Luc Dehaene et ensuite auprès du Gouvernement de Guy Verhofstadt, avec les objectifs qui suivent :

1. La reconnaissance aux survivants de la Shoah de statuts de victimes de la guerre et des avantages liés à ces statuts.
2. L'obtention de la mise en place d'une commission mixte gouvernement-communauté juive de recherches sur les spoliations subies par la communauté juive.
3. La restitution des biens matériels via la mise en place d'une commission gouvernementale ad hoc.
4. La restitution des fonds provenant de l'or non monétaire.
5. La remise des archives de la déportation.
6. La création d'une Fondation du Judaïsme de Belgique.

Les dirigeants de la C.N.C.J.B.R., reconnue dans ces domaines comme leur interlocutrice par les instances politiques et financières ont mené leurs missions dans les seuls buts d'une part de défendre au mieux de leurs possibilités les droits des victimes juives, qu'elles aient été déportées, enfants cachés, adultes cachés, personnes discriminées et spoliées ou leurs ayants-droit et, d'autre part, d'assurer l'avenir de la communauté juive.

RESTITUTION DES BIENS SPOLIÉS ET CREATION DE LA FONDATION DU JUDAÏSME DE BELGIQUE

La loi du 15 janvier 1999 institue une commission mixte Gouvernement-Communauté juive dite, dite ici "Commission Buysse I" ; chargée d'enquêter sur les spoliations ; elle établit la composition de la Commission, ses champs d'action, son mode et ses moyens de fonctionnement.

L'enquête historique sur les spoliations a abouti à un rapport déposé en 2001.

Au lendemain de la clôture des travaux de la Commission Buysse I, le Gouvernement a mis en place, par la loi du 20 décembre 2001, une Commission de dédommagement des membres de la communauté juive pour les biens dont ils ont été spoliés lors de la Seconde Guerre mondiale (dite Commission Buysse II) qui a enregistré 5.620 demandes. Le rapport final de la Commission Buysse I a servi de base pour les travaux de la Commission Buysse II et également pour les négociations menées par la C.N.C.J.B.R. avec l'Etat, les banques et les compagnies d'assurances afin de déterminer le montant et le taux de réévaluation des biens indûment conservés par chacun de ces secteurs.

Au regard des résultats acquis dans d'autres pays européens, les taux de réévaluation appliqués en Belgique sont les plus élevés.

Vu les circonstances, le Gouvernement a notamment accepté :

- que soit dérogé à la loi sur les biens tombés en déshérence (cette loi stipule qu'après une période de 30 ans, les biens tombés en déshérence doivent être versés aux caisses de l'Etat) : la communauté juive, au travers d'une institution à créer, a été déclarée seule légataire légitime des biens qui n'auront pas pu être restitués à leurs propriétaires ou ayants droit et ce, au travers d'une Fondation d'utilité publique à créer par la communauté juive ;
- que les biens restitués aux ayants-droit ne soient pas soumis au paiement de droits de succession.

Le montant total des sommes restituées, non comprise la somme versée à titre de restitution de l'or non monétaire, se monte à 110 millions d'euros.

Ce montant mis à la disposition de la Commission Buysse II a été versé sur un compte spécial à la Banque Nationale. La loi du 20 décembre 2001 prévoit également, à l'issue du processus de restitution, le versement du solde à une Fondation d'utilité publique à créer par la communauté juive de Belgique, c'est-à-dire la Fondation du Judaïsme de Belgique. Afin de permettre à la Fondation d'être installée et de débiter dans ses travaux, la loi prévoyait le versement d'une somme (10 millions d'euros) avant la fin des travaux de la Commission Buysse II.

Chacune des demandes a fait l'objet d'un examen individuel approfondi par la Commission Buysse II.

La Commission Buysse II a accordé 35,2 millions d'euros de dédommagement sur base des critères déterminés par la loi.

Elle s'est prononcée avant le 31 décembre 2007 sur toutes les demandes de dédommagement. Le mandat de la Commission s'achèvera à l'issue du traitement des dossiers faisant l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.

Sauf une réserve à disposition de la Commission Buysse II jusqu'à la clôture des cas litigieux, le solde des biens qui, faute de survivant, n'ont pu être restitués à leurs légitimes propriétaires par la Commission Buysse II, a été versé à la Fondation du Judaïsme de Belgique en décembre 2008.

LES BUTS DE LA FONDATION

Les statuts de la Fondation du Judaïsme de Belgique (F.J.B.) ont été publiés au Moniteur belge du 30 juillet 2004. Ils ont fait l'objet d'un examen attentif des services juridiques du Ministère de la Justice afin de vérifier leur conformité aux dispositions légales relatives aux Fondations d'utilité publique.

L'article 3 des statuts stipule que la Fondation

est constituée dans le but de recueillir les avoirs juifs spoliés ou délaissés sur le territoire de la Belgique entre 1940 et 1945 et pour lesquels aucun ayant droit n'a pu être retrouvé (...)

et qu'elle a pour mission

- *de gérer le capital intangible de la Fondation*
- *de répartir périodiquement les intérêts de ce capital de façon à permettre à la communauté juive de Belgique d'assurer sa pérennité (...). Les demandes de subsides ou projets devront être soumis à la Fondation par une ou plusieurs institutions (...) et pour autant qu'ils concernent*
 - *la mémoire de la Shoah*
 - *le social, dans son interprétation la plus large,*
 - *l'éducation*
 - *le culte et tout ce qui s'y rattache*
 - *la culture*
 - *la solidarité et le soutien aux victimes juives de la Seconde Guerre mondiale, en particulier aux survivants de la Shoah, en ce compris ceux qui se sont établis en Belgique après la Libération*
 - *la solidarité avec les personnes qui, telles les Tziganes, ont été comme la communauté juive, victimes de discriminations, de persécutions racistes ou de déportation "raciale" pendant la Seconde Guerre mondiale*
 - *la solidarité avec les personnes extérieures à la communauté juive, parmi lesquelles les Justes de Belgique (...)*
 - *la lutte contre l'antisémitisme et l'intolérance*
 - *la recherche scientifique et historique à sujets juifs ou relatifs à la Seconde Guerre mondiale.*

Cette énumération n'est pas limitative (...).

STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION

En raison de la fédéralisation du pays, la Fondation a opté pour une structure adaptée à cette situation politique et à la répartition géographique des entités francophones et néerlandophones juives. Ainsi, les administrateurs flamands représentent les communautés juives établies dans les Flandres et Anvers ; les administrateurs francophones représentent les communautés juives établies à Bruxelles, en périphérie et en Wallonie.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de 25 membres parmi lesquels au plan national, 1 représentant du Consistoire Central Israélite de Belgique, 1 administrateur représentant les victimes juives de la guerre; 5 administrateurs issus des milieux politiques, économiques, culturels, techniques ou scientifiques, 4 administrateurs ayant fait partie de la Commission Buysse I; au plan régional, 7 administrateurs représentatifs de la communauté juive francophone, 7 administrateurs représentatifs de la communauté juive flamande.

Ces administrateurs représentent les secteurs d'activités : cultuel, culturel, éducatif, de mémoire, social, etc. de la communauté juive de Belgique.

Premier Conseil d'Administration		Conseil d'Administration au 1.1.2009	
Président : Roger LALLEMAND		Président : Roger LALLEMAND	
Administrateurs nationaux		Administrateurs nationaux	
<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Suppléants</u>
Henich APFELBAUM Frederik ERDMAN Mark EYSKENS David INOWLOCKI Andries KINSBERGEN Julien KLENER Eli RINGER Georges SCHNEK David SUSSKIND Robert TOLLET	Sophie RECHTMAN Sylvain LANDAU Willy SZAFRAN Santo FRANCO	Henich APFELBAUM Frederik ERDMAN Mark EYSKENS Andries KINSBERGEN Julien KLENER Eli RINGER Georges SCHNEK Régine SUCHOWOLSKI David SUSSKIND Robert TOLLET	Sylvain LANDAU Robert GROSMAN David ROSLER Santo FRANCO
Administrateurs francophones		Administrateurs francophones	
Thomas GERGELY Freddy GOLDBERG Henri GUTMAN Philippe MARKIEWICZ David PARDES Arié RENOUS (décédé) Eliane WIEDER	Maurice RENOUS Diane CULER Odile MARGAUX Emmanuel WOLF Josué CHARBIT Michel EISENSTORG Fernand ESTENNE (décédé)	Micha EISENSTORG Thomas GERGELY Freddy GOLDBERG Henri GUTMAN Philippe MARKIEWICZ David PARDES Eliane WIEDER	Norbert CIGE Maurice RENOUS Diane CULER Odile MARGAUX Emmanuel WOLF Philippe WEIL Elliot LEVY
Administrateurs flamands		Administrateurs flamands	
Abraham FISCHLER Ruth FROHMANN- GARTNER Mendel FRUCHTER Marc GROSS Pinkas KORNFELD Natan RAMET Raphaël WERNER	.	Abraham FISCHLER Ruth FROHMANN- GARTNER Mendel FRUCHTER Marc GROSS Pinkas KORNFELD Natan RAMET Raphaël WERNER.	Claude MARINOWER

Le Bureau

Le Bureau exécutif, se compose de 7 personnes. Pour le premier Bureau, deux de ses membres à savoir, son président Roger Lallemand et son premier vice-président, le Baron Georges Schnek, ont été désignés statutairement. Les 5 autres membres de ce premier Bureau exécutif, ont été élus par le Conseil d'Administration:

Premier Bureau	Bureau au 1.1.2009
Président : Roger LALLEMAND 1 ^{er} Vice-Président : Georges SCHNEK 2 ^{ème} Vice-Président : NATAN RAMET Secrétaire : David SUSSKIND Secrétaire adjoint : Eli RINGER Trésorier : Abraham FISCHLER Trésorier adjoint : Philippe MARKIEWICZ	Président : Roger LALLEMAND 1 ^{er} Vice-Président : Julien KLENER 2 ^{ème} Vice-Président : Ruth FROHMANN-GARTNER Secrétaire : Philippe MARKIEWICZ Secrétaire adjoint : Raphaël WERNER Trésorier : Abraham FISCHLER Trésorier adjoint : Thomas GERGELY
Observateurs : Pinkas KORNFELD Eliane WIEDER	Observateurs : Henri GUTMAN Pinkas KORNFELD Eliane WIEDER

Secrétariat :

Judith KRONFELD, Directrice

Hélène WIZEL, Secrétaire (FR)

Diane KEYSER, Secrétaire (NL)

LES COMMISSIONS

La Fondation s'est dotée de plusieurs commissions. Chacune de ces commissions se compose de membres appartenant aux trois entités du Conseil d'Administration. Quand nécessaire, elles font appel à des experts extérieurs à la Fondation et/ou extérieurs à la communauté juive.

Commission finances

MEMBRES :

Mark EYSKENS

Henri GUTMAN

David SUSSKIND

Abraham FISCHLER

Philippe MARKIEWICZ

Robert TOLLET

Thomas GERGELY

Eli RINGER,

Raphaël WERNER

COORDINATEUR FINANCIER :

Marc GOLDWASSER

EXPERTS :

Henri LEMBERGER

Maurice RENOUS

RÉVISEURS D'ENTREPRISES :

Jean-François CATS, Théo VAN HERCK

Commission juridique

La Commission est composée d'avocats et juristes, membres du Conseil :

Frederik ERDMAN

Pinkas KORNFELD

Raphaël WERNER

Marc GROSS

Philippe MARKIEWICZ

Commission nationale de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets

La Commission est composée de 5 membres appartenant à l'entité nationale, d'un membre appartenant à l'entité francophone et d'un membre appartenant à l'entité flamande du Conseil d'Administration.

COORDINATEUR : David SUSSKIND

Frederik ERDMAN

Henri GUTMAN

Eli RINGER

Ruth FROHMANN-GARTNER

Julien KLENER

Georges SCHNEK

Commission francophone de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets

COORDINATEUR: Thomas GERGELY

Micha EISENSTORG

Henri GUTMAN

David PARDES

Freddy GOLDBERG

Philippe MARKIEWICZ

Eliane WIEDER

Commission flamande de répartition des allocations de fonctionnement et de subsides à des projets

COORDINATEUR : Raphaël WERNER

Abraham FISCHLER

Mendel FRUCHTER

Pinkas KORNFELD

Ruth FROHMANN-GARTNER

Marc GROSS

Natan RAMET

Comité de gestion du Fonds "Solidarité 3.000" (cf infra)

PRÉSIDENT : Pinkas KORNFELD (Premier Président : Philippe MARKIEWICZ)

VICE-PRÉSIDENTE : Eliane WIEDER

MEMBRES:

Abraham FISCHLER

Philippe MARKIEWICZ

Raphaël WERNER

Thomas GERGELY

Julien KLENER

LES ACTIVITES DE LA FONDATION

Solidarité 3.000

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, chaque Juif qui résidait en Belgique a été victime de discrimination, de persécution et de spoliation.

La Fondation a souhaité, en priorité, soutenir un projet répondant à un objectif social, dans son interprétation la plus large, de solidarité et de soutien aux survivants de la Shoah.

Dans un souci de justice sociale, et dans la mesure de ses possibilités budgétaires, la Fondation a voulu que toute personne qui a vécu toute (ou une partie de) la Seconde Guerre mondiale en Belgique et qui, dès lors, a été discriminée et persécutée en raison de son appartenance aux peuples juif ou tzigane, reçoive 3.000 euros dans le cadre de la restitution et ce, indépendamment de sa nationalité et de son lieu de résidence actuels.

La Fondation a cependant tenu compte des indemnisations qui ont éventuellement déjà été versées personnellement aux Victimes dans le cadre des lois de réparations allemandes (BrüG) ou hollandaise (Maror). et/ou par la Commission Buysse II.

La Fondation a enregistré 5.175 demandes. Fin 2008, elle avait répondu de façon positive à 3.657 demandes pour un total de 9.096.279 € et de façon négative à 997 demandes.

Allocations et subsides

- **Les allocations de fonctionnement**

Dans le souci d'assurer l'avenir du judaïsme en Belgique, la Fondation consacre une partie de ses ressources à des allocations de fonctionnement aux organisations communautaires reconnues pour autant qu'elles puissent justifier de deux ans d'activités, ceci à l'exclusion des activités qui ont lieu en dehors de la Belgique.

- **Les subsides à des projets**

La Fondation finance des projets pour autant que ceux-ci soient présentés par ou sous l'égide d'Institutions et/ou organisations reconnues ayant au moins deux ans d'existence.

Les projets sont examinés par la commission concernée et, le cas échéant, soumis à l'avis d'experts.

- **Répartition régionale**

Sauf circonstances particulières, les fonds disponibles sont répartis (et non nécessairement distribués) de la façon suivante : national : 12%, région francophone : 44%, région flamande : 44%.

Montant des allocations de fonctionnement aux institutions et des subsides aux projets en 2008

	commission francophone			commission flamande			commission nationale			total Belgique		
Secteur	allocations	projets	total	allocations	projets	total	allocations	projets	total	allocations	projets	total
Euro												
Éducation/culture	9/184.600	9/67.500	252.100	12/82.500	3/32.000	114.500	1/50.000	4/25.500	75.500	317.100	125.000	442.100
Social	5/144.200	1/25.000	169.200	15/363.500	1/5.000	368.500				507.700	30.000	537.700
Enseignement	9/219.000	1/10.000	229.000	25/330.000		330.000				549.000	10.000	559.000
Culte	12/74.200	-	74.200	4/151.000	1/18.000	169.000		1/6.000	6.000	225.200	24.000	249.200
Mémoire/ racisme - antisémitisme	4/25.000	3/ 4.500	29.500	2/23.000	1/3.500	50.000		7/111.660	111.660	48.000	119.660	167.660
Recherche		6/27.000	27.000								27.000	27.000
Sécurité		12/141.500	141500		3/34.000	34.000					175.500	175.500
Total	647.000	275.500	922.500	950.000	92.500	1.042.500	50.000	143.160	193.160	1.647.000	511.160	2.158.160
nbre d'institutions	39			58			1			86		
nbre de projets		32			9			12			54	

ALLOCATIONS AUX INSTITUTIONS

Commission nationale :

Musée Juif de Belgique
Musée Juif de la Déportation et de la Résistance (Malines)
Fondation de la Mémoire Contemporaine

Commission francophone :

Secteur « Education-Culture »

Brith Irgounim Hahaloutsim
Centre Communautaire Laïc Juif
Cercle Ben Gourion
Foyer Israélite de Charleroi
Foyer Culturel Juif de Liège
Institut de la Mémoire Audio-Visuelle Juive
R.A.S. Maccabi
Maison de la Culture Juive
Union des Progressistes Juifs de Belgique

Secteur social

Home Heureux Séjour
Beth Lechem
Aide aux Juifs Victimes de la Guerre
Service Social Juif
Besc

Secteur de l'enseignement

Athénée Maimonide
Athénée Ganénou
Crèche Nitzanim
Ecole Beth Aviv
Enseignement Religieux en Réseau Officiel
Institut Martin Buber
Yeshiva du Rabbin Gies
Yeshiva du Rabbin Pinson
Yeshiva Européenne

Secteur culturel

Communauté Beth Israël
Communauté Israélite Libérale de Belgique
Communauté Israélite d'Arlon
Communauté Israélite de Bruxelles
Communauté Israélite de Charleroi
Communauté Israélite de Liège
Communauté Israélite de Waterloo
Communauté Israélite Orthodoxe de Bruxelles
Communauté Israélite de Schaerbeek
Communauté Israélite d'Uccle-Forest (Maale)
Sépharade 2000 Asbl
Communauté Sépharadite de Bruxelles

Secteur de la mémoire

Fondation de la Mémoire Contemporaine
Centre d'Information et de Documentation (CID)
Continuité de l'Union des Anciens Résistants Juifs de Belgique
Union des Déportés Juifs en Belgique – Filles et Fils de la Déportation

Commission flamande :

Mouvements de jeunesse :

Agoeda
Bnei Akiva
Hanoar Hatzioni
Lubavitch
Nowagi

Sports :

Royal Sport Maccabi : multisport

Secteur Culturel :

B'nai B'rith
Bibliothèque Agoeda
Joods Actueel (mensuel)
Lemaan Teida (hebdomadaire en Yiddisch)

Secteur de la Mémoire :

Commémoration du Ghetto de Varsovie par l'Association Bevordering van de Nederlandse taal binnen de joodse gemeenschap.
Commémoration du 8 mai et divers symposiums pour la mémoire et la transmission de la mémoire de la Shoah par le FORUM der Joodse Organisaties.

Secteur de l'Enseignement :

Cours de judaïsme par des professeurs ambulants
Jesode Hatora Jardin d'enfants, école primaire, école moyenne et athénée
Satmar école moyenne
Ecole Supérieure Talmudique Avrechim
École et Ecole Supérieure Talmudique Belz
École et Ecole Supérieure Talmudique Wiznitz
Tachkemoni Jardin d'enfants, école primaire, école moyenne et athénée
École Talmudique Antwerpen (Talmud Torah)
Tikvatenoe école et internat (pour moins-valides physiques et mentaux)
École Yavne Jardin d'enfants, école primaire, école moyenne

Secteur Social :

Koninklijke Vereniging voor Joodse Weldadigheid (Centrale Antwerpen)
Baby Kraam Beit Reizel (soutien aux jeunes accouchées et leur bébé)
Bikur Cholim (soins aux malades à domicile)

Chaveirim = petits travaux de dépannages auprès des séniors

Cinderella (vente deuxième main pour nécessiteux)

Matan beseser (aide anonyme aux personnes en situation précaire)

Hatzole = bénévoles première aide en cas d'accident 24/7

Heart 2 Heart (aide téléphonique psychologique 24/24)

Israel Saba (enseignement pour troisième âge)

Nowagi senioren (activités pour séniors)

Rehev (volontaires pour le transport de patients ambulatoires et leur famille)

S.P.T. (formation à l'économie pour demandeurs d'emploi par des volontaires)

Shalva (soutien personnalisé en cas de besoin psychologique)

Simchat Nissuin (soutien financier aux futurs mariés nécessiteux)

Sois Toussis (organisation de cérémonies de mariage pour familles nécessiteuses)

Tomchei Shabbos (aide matérielle en nourriture pour le shabbat et les fêtes juives pour familles nécessiteuses)

Secteur Culturel :

Synagogue de Knokke

Communauté israélite orthodoxe Machsike Hadass

Communauté juive d'Ostende

Communauté juive Shomre Hadass

Racisme et antisémitisme :

FORUM der Joodse Organisaties

CKJGA (sécurité pour la communauté)

SUBSIDES ATTRIBUES A DES PROJETS

Section nationale

Restauration du Mémorial aux Martyrs Juifs de Belgique (Anderlecht)

Témoignages : montage vidéo de témoignages d'enfants cachés à l'usage des écoles

Publication de l'ouvrage « Résistances à l'anéantissement » de Bernard Suhecki

Les Juifs de Belgique au miroir de l'histoire : restauration d'affiches (Musée Juif de Belgique)

Donnez-leur un visage : publication des photos des déportés Juifs de Belgique (Musée Juif de la Déportation et de la Résistance)

Visite d'enseignants à Auschwitz (Musée Juif de la Déportation et de la Résistance)

Séance hommage à la famille Lipszyc (Fondation Marcel Hastir)

« Alias Owens », Film de Serge Kribus (AT Production)

Site Internet Antisémitisme.be (Besc)

Enfants sans ombre, Film de Bernard Balteau (Producteur : Luc Dardenne)

Le Siècle de Lemkin : colloque organisé par Joël. Kotek (Ceesag, U.L.B.)

Publication du livre « De concentratie- en vernietigingskampen in Europa anno 2008 en zijn laatste getuigen uit de periode 1940-1945 » de M. Van Roosbroeck (Werkgroep 10 december)

Mémorial aux Justes et Sauveurs (Communauté Israélite Libérale de Belgique)

Section francophone

Secteur du culte

Talmud Torah Shema Israel - Waterloo Yenti Lasker

Talmidi – école de Talmud Torah Josiane Goldschmidt

Secteur Recherche

Jacques DEOM : « L'immigration illégale de Belgique en Palestine sous mandat britannique entre 1945 et 1948 » (Fondation de la Mémoire contemporaine)

Albert MINGELGRÛN : « Les Juifs en Belgique. Guide bibliographique » (Fondation de la Mémoire contemporaine)

Barbara DICKSCHEN : « Immigration et marginalité juives dans l'entre-deux-guerres » (Fondation de la Mémoire contemporaine)

Catherine MASSANGE « De la Libération à la fin de la guerre : le sort des enfants juifs en Belgique entre septembre 1944 et mai 1945 » (Fondation de la Mémoire contemporaine)

Albert MINGELGRÛN : Cahiers de la Mémoire Contemporaine n° 7 (Fondation de la Mémoire contemporaine)

Arnaud BOZZINI « Juifs et communistes. Le Parti communiste de Belgique et *la rue juive* de la Libération aux années 1960 » (CIERL)

Jacques RAVEDOVITZ « De Solidarité Juive à l'UPJB de 1944 aux années 70 » (UPJB)

Pierre FOSSION : « Contribution à la compréhension des mécanismes de transmission de la résilience au sein de familles d'anciens enfants cachés » cachés (Hôpital Brugmann)

Catherine POUJOL : « Récupérer les enfants juifs cachés ou déportés : le rôle de l'Eglise de France (1944-1953) » (CIERL/ ULB)

Secteur Education - Culture

Institut de la Mémoire Audiovisuelle juive : « comment vivre en philosophie ? »

Centre Communautaire Laïc Juif : travaux aux bâtiments

Radio Judaïca : remise à niveau technique

Anna STELKOWICZ : « Contes des Nuits blanches et bleues », pièce de théâtre. (Asbl Traverse)

Moïse RAHMANI : publication d'une revue trimestrielle (Institut sépharade européen-section belge)

Moïse RAHMANI : digitalisation de témoignages (Institut sépharade européen-section belge)

Thomas GERGELY : « La rafle du Vel d'Hiv » pièce de théâtre (Institut d'Etudes du Judaïsme)

Daniel COLTOF : un lieu d'activités pour le Bnei Akiva

Secteur de la Mémoire

Maurice KONOPNICKI : Prêt d'expositions (CID)

Herman NOWAK : « Cyrille BERGER enfant caché, un enfant juif et des Justes parmi les Nations », réédition

Marcel GUTMACHER « Max Gorder ou par-delà la haine », publication

Mémoire de la Résistance juive : participation aux commémorations annuelles (Union des Anciens Résistants Juifs de Belgique)

Publication du magazine « Continews » (Continuité de l'Union des Anciens Résistants Juifs de Belgique)

Commémoration de l'insurrection du ghetto de Varsovie et de l'Arrêt de XX^e Convoi (Continuité de l'Union des Anciens Résistants Juifs de Belgique)

Secteur de l'enseignement

Construction d'une classe supplémentaire : laboratoire d'histoire juive (Ecole Beth Aviv)

La marche des Vivants (Athénée Ganénu)

La marche des Vivants (Athénée Maimonide)

Secteur social

Aide sociale communautaire-Liège (SOS-Bienfaisance)

Classe d'accompagnement « Arnaud Rubin » (Service Social Juif-CMP)

Section flamande

École Supérieure Talmudique Ets Chaim – travaux de sécurisation

Maccabi – Sécurité du domaine sportif

Machsike Hadass – construction bain rituel

Marc Van Roosbroeck – édition d'un livre sur la Shoah

Nowagi - installation d'air conditionné

Seed – Weekend pour jeunes

Shifra & Puach – infrastructure pour repas à des malades

Shomre Hadas – étude du patrimoine classé

Shomre Hadas – clôture de cimetière